

# TRANSFORMEZ UNE OBLIGATION FISCALE EN SOUTIEN AUX JEUNES TALENTS EN AFFECTANT VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'IFPASS !

## NOS ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES EN 2021



Aider les publics éloignés de l'emploi et les publics en situation de handicap à s'insérer par la formation



Proposer une pédagogie innovante qui contribue à l'employabilité des jeunes face au défi de la digitalisation des métiers des secteurs de l'assurance, de la banque et de la finance



Accompagner les jeunes pour qu'ils intègrent la culture d'entreprise et leur permettre ainsi d'être opérationnels et efficaces rapidement



Contribuer à l'égalité des chances en mettant à disposition des jeunes apprenants du matériel pédagogique innovant et digitalisé



Développer et internationaliser les compétences des étudiants (HESCA)



### RAPPEL : Comment régler votre Taxe d'Apprentissage ? :

#### TAXE APPRENTISSAGE 2021

0,68 % de la masse salariale brute

**87%**

Financement de l'apprentissage

**13%**

Solde de la taxe d'apprentissage



La « Fraction apprentissage » **87%** est à verser à votre OPCO (OPérateur de COmpétences), avec une 1<sup>ère</sup> échéance au **1<sup>er</sup> Mars 2021**.

Le solde de **13%** de votre taxe est à verser directement aux établissements de votre choix. Nous vous invitons dès aujourd'hui et au plus tard le **31 mai 2021** à verser votre solde de taxe à l'Ifpass. Contribuons ensemble à la valorisation des compétences dans le secteur de l'assurance, de la banque et de la finance.

Pour soutenir l'IFPASS et la formation dans nos secteurs, nous vous remercions d'adresser vos versements par virement ou par chèque, via le bordereau de versement joint.

Pour tout renseignement complémentaire :

✉ : [taxeapprentissage@ifpass.fr](mailto:taxeapprentissage@ifpass.fr)

📞 : Laurent HARTMANN - Directeur Finance et Administration générale au 01 47 76 58 00

**Code UAI IFPASS : 0922649E**

L'Ifpass vous délivrera un reçu libératoire à réception de votre versement